0790003Z
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE BLAISE PASCAL
RUE PASTEUR
79150 ARGENTONNAY
Tel : 0549657054

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/10/2025
Réuni le : 13/10/2025
Sous la présidence de : Carine Le-Lay
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Strasbourg et Bruxelles (Belgique) , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Strasbourg & Bruxelles. Le Conseil d'administration vote le budget du séjour à Strasbourg et à Bruxelles (Belgique) du 29 mars au 03 avril 2026, pour les élèves de 3èmes. La participation des familles s'élève à 345 € par élève.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Le-Lay
Prénom : Carine
Signé le : 13/10/2025 17:30:08

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

BIEN_20252026_16_0790003Z_251014104407

0860054S
ACADEMIE DE POITIERS
RECTORAT - DSDEN VIENNE ACADEMIE DE POITIERS
22 RUE GUILL. VII LE TROUBADOUR
86022 POITIERS CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires Strasbourg & Bruxell

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE BLAISE PASCAL-0790003Z

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 16

Année scolaire : 2025-2026

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Bousquet
Prénom : Laurent
Signé le : 14/10/2025 10:44:07

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0790003Z
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE BLAISE PASCAL
RUE PASTEUR
79150 ARGENTONNAY
Tel : 0549657054

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/10/2025
Réuni le : 13/10/2025
Sous la présidence de : Carine Le-Lay
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Crozon , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Crozon 2026 - Le Conseil d'administration vote le budget prévisionnel du séjour à CROZON en Avril 2026 pour les élèves de 4èmes. La participation des familles s'élève à 225 € par élève.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Le-Lay
Prénom : Carine
Signé le : 13/10/2025 17:30:35

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

BIEN_20252026_17_0790003Z_251014104726

0860054S
ACADEMIE DE POITIERS
RECTORAT - DSDEN VIENNE ACADEMIE DE POITIERS
22 RUE GUILL. VII LE TROUBADOUR
86022 POITIERS CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires Crozon 2026 - Le Con

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE BLAISE PASCAL-0790003Z

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 17

Année scolaire : 2025-2026

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Bousquet
Prénom : Laurent
Signé le : 14/10/2025 10:47:26

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0790003Z
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE BLAISE PASCAL
RUE PASTEUR
79150 ARGENTONNAY
Tel : 0549657054

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Non création de la Commission Permanente 2025-2026

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 18
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/10/2025
Réuni le : 13/10/2025
Sous la présidence de : Carine Le-Lay
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration se prononce sur la non création de la commission permanente 2025-2026

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration vote la non création de la commission permanente pour l'année scolaire 2025-2026.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Le-Lay
Prénom : Carine
Signé le : 13/10/2025 17:32:36

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.